

# RESERVATION D'UN SEJOUR DE VACANCES

## Domaine du Coudouret

Une propriété de 4400 m<sup>2</sup> composée de trois gîtes indépendants.  
Au Lieu-dit "Le Serre" à F-26510 CORNILLAC.  
Capacité d'accueil de 19 personnes maximum.

### COMMENT RESERVER ?

- ↳ Imprimez deux exemplaires du présent contrat et complétez-les comme indiqué ci-dessous.
- ↳ Envoyez par Courriel ou par Poste les deux exemplaires complétés et signés au propriétaire.
- ↳ Ordonnez le transfert de la réservation-acompte par virement "SEPA" au compte bancaire suivant:  
Numéro "IBAN": BE48 7506 3826 6327 "BIC": AXABBE22 Titulaire: P. MARTIN.

**ATTENTION:** Seule la date de réception du virement bancaire d'un montant approprié sera prise en compte pour la priorité de réservation.

### COMMENT COMPLETER CE CONTRAT ?

- ↳ Vérifiez la disponibilité de la période désirée sur le site [www.coudouret.com](http://www.coudouret.com) et reportez-la dans le cadre ci-dessous.
- ↳ Complétez dans la colonne de gauche, le prix indiqué pour cette période sur le site [www.coudouret.com](http://www.coudouret.com).
- ↳ Calculez le montant (25 % du total) de la réservation-acompte que vous devez payer dès maintenant.
- ↳ Remplissez vos coordonnées dans le cadre de droite, ainsi que la composition du groupe.

N'oubliez pas de dater et signer toutes les pages du formulaire et des conditions générales et de le faire parvenir dans les 15 jours du transfert de la réservation-acompte.

### Séjour de vacances au Coudouret, F-26510 Cornillac

**Dates du séjour :** du samedi ..... à partir de 16h00, au samedi ..... avant 10h00.

**Prix du séjour : ..... EUR**

La taxe de séjour est inclue dans nos prix.

### Réservation-acompte

(servant ensuite de caution voir conditions générales)

**25% du prix du séjour : ..... EUR**

**Client : - à compléter -**

M./Mme/Mlle .....

Adresse .....

Code postal ..... Commune .....

Tél. domicile : .....

Tél. portable : .....

Mail : .....

**Le client déclare représenter un groupe composé de ..... personnes, dont ..... adultes et ..... enfants.**

Caractéristiques du domaine "Le Coudouret" :

Sur un lieu unique de 4400 m<sup>2</sup>, trois gîtes distincts:

Mataroune, Voutains et Cabanon.

Séjour et cuisine, salle d'eau, WC, 3 chambres et terrasse pour chaque gîte (sauf Cabanon: 1 chambre + Mezzanine).

Piscine commune.

Terrain arboré et pelouse bordé par un ruisseau, source d'eau potable libre, balançoires, terrain de boules.

Durée de séjour minimum du samedi au samedi : 2 semaines en haute saison / 1 semaine en moyenne saison.

**Propriétaire :**

Claire et Paulette MARTIN

14 rue Jean

B 5030 GEMBLOUX

coudouret.cornillac@gmail.com

téléphone pour contact et infos +32 478 79 1000

Informations utiles sur [www.coudouret.com](http://www.coudouret.com)

Signature client

## CETTE RESERVATION PRENDRA EFFET SI:

- ↳ La réservation-acompte de 25 % du prix du séjour est parvenue sur le compte bancaire mentionné ci-dessus.
- ↳ Les deux exemplaires du présent contrat correctement complétés, datés et signés, parviennent au propriétaire dans les 15 jours du transfert de la réservation-acompte (à défaut, la réservation-acompte sera retournée et la priorité perdue).
- ↳ Le propriétaire a marqué son accord par le renvoi d'un des exemplaires contresigné du contrat.

N.B.: Si le contrat est envoyé par courriel, un seul exemplaire du contrat suffit et le propriétaire peut alors marquer son accord par simple réponse au courriel, à moins qu'un exemplaire contresigné soit expressément demandé par le client.

## CETTE RESERVATION DEVIENDRA UN CONTRAT DE SEJOUR LORSQUE:

- ↳ Le prix intégral du séjour sera parvenu sur le compte du propriétaire. Ce qui devra se faire au minimum 30 jours avant la date du début du séjour.

A ce moment, le montant de la réservation-acompte déjà reçu sera automatiquement transformé en garantie (Caution) remboursable en fin de contrat.

## CONDITIONS GENERALES

**Article 1 - Objet :** Ce contrat concerne un séjour dans les trois gîtes du domaine "Le Coudouret".

Il s'agit d'un ensemble de trois gîtes sur terrain avec pelouse, piscine et parking communs. Chaque gîte comprend un séjour, cuisine, salle-d'eau équipée d'une douche et WC et terrasse.

**Article 2 - durée du séjour :** Le client signataire du présent contrat conclu pour un séjour d'une durée déterminée, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

**Article 3 - conclusion du contrat :** La réservation devient effective dès que le propriétaire aura reçu la réservation-acompte indiquée au recto ainsi que 2 exemplaires du contrat signé et qu'il aura marqué son accord par le renvoi d'un exemplaire contresigné. Le contrat de séjour devient effectif lors du paiement du prix intégral du séjour (Art.5).

**Article 4 – parties au contrat :** Le contrat conclu entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.

Toute infraction à cet article serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate du séjour aux torts du client, le prix du séjour restant définitivement acquis au propriétaire.

**Article 5 - règlement du prix du séjour :** L'entièreté du prix du séjour devra parvenir sur le compte du propriétaire indiqué sur le présent contrat, au minimum 30 jours avant la date de début du séjour indiquée sur le contrat.

Au cas où à la date de début du séjour, cette somme n'aurait toujours pas été reçue sur le compte précité, il sera demandé le paiement intégral du prix du séjour augmenté de 10% pour frais administratifs avant la remise des clés et l'entrée dans les lieux.

**Article 6 - dépôt de garantie (ou Caution) :** Dès la réception de l'intégralité du prix du séjour, le montant de la réservation-acompte déjà reçu (25%) sera automatiquement transformé en caution, remboursable en fin de séjour selon les modalités précisées ci-dessous.

**Article 7 - annulation par le client :** Toute annulation doit être notifiée au propriétaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

a) annulation avant l'arrivée dans les lieux :

La réservation-acompte reste acquise au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient **moins de 30 jours** avant la date prévue d'entrée dans les lieux.

b) annulation par absence:

Si le client ne se manifeste pas **dans les 24 heures** qui suivent la date et l'heure d'arrivée indiquées sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer immédiatement de son gîte. Le prix du séjour reste entièrement dû.

b) séjour écourté:

Si le séjour est écourté, le prix du séjour reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Signature client

**Article 8 - annulation par le propriétaire** : Le propriétaire reverse au client l'intégralité des sommes versées. De plus, il versera une indemnité équivalente à celle que le client aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

**Article 9 - arrivée** : Le client doit se présenter le jour précisé dans le créneau horaire mentionné sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire ou son représentant local.

**Article 10 - état des lieux** : Un inventaire est établi en commun et signé par le client et le propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux.

L'état de propreté du gîte à l'arrivée du client devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du client, durant le séjour **et avant son départ**.

Un nettoyage complet de sortie doit être effectué par le client en fin de séjour.

**Article 11 - paiement des charges** : Toutes les charges sont comprises dans le prix du séjour, pour une consommation de 60 kWh, 100 min téléphoniques et 2 bonnes de gaz par gîte et par semaine. En cas de dépassement, les charges pourront être refacturées au client.

**Article 12 - restitution de la garantie (ou Caution)** : Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, la caution sera restituée par le propriétaire, déduction est faite des coûts de remise en état des lieux et de toute autre dette résiduelle, dans un délai n'excédant pas un mois et exclusivement sur le compte du client par lequel les paiements ont été reçus.

En cas de départ antérieur à l'heure mentionnée sur le présent contrat empêchant de fait l'établissement de l'état des lieux contradictoire, la caution est restituée selon les mêmes conditions de montant, délai et compte que ci-dessus, mais sur base d'un état des lieux unilatéral du propriétaire ou de son représentant que le client s'engage à accepter.

**Article 13 - utilisation des lieux** : Le client devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

**Article 14 - capacité** : Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de personnes bien précisée. Si le nombre de personnes dépasse la capacité d'accueil indiquée dans le contrat, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

**Article 15 - usage de la piscine** : l'usage de la piscine est sous l'entièr responsabilité des locataires qui sont tenus de vérifier le bon fonctionnement de l'alarme, dispositif légal de protection, et d'avertir immédiatement le propriétaire en cas de défaillance de celle-ci.

**Article 16 - assurances** : Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré pour ces différents risques (assurance de type villégiature).

**Article 17 - litiges** : Toute réclamation relative au présent contrat sera traitée par le Tribunal du lieu où se trouve le gîte.

**Je soussigné M./Mme/Mlle .. déclare être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance des conditions générales figurant au présent document.**

A ..... le .....  
Le propriétaire. (Signature et mention "lu et approuvé")

A ..... le .....  
Le client (Signature et mention "lu et approuvé")